

## CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 30 mars 2023, Salle du Nord, 20h15

Madame Françoise SCHÜLER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil communal qui ouvre les feux de cette année 2023. Elle demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Adeline GRÜTER, Marc GUERIN, Elliott HÉBERT, Blaise HEFTI, Shelley LUGON-MOULIN, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Eve WIDMER-KNECHT, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Ibrahima BAH, Alexandre CRESPO, Théophile CUCHE, Julia GALLMEIER, Nathalie JAEP, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Frédéric MOREROD, Fabian PAVILLARD, Pascal SANGLERAZ, Philippe TAUXE.

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

### 1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 soumis au vote est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

### 3. ASSERMENTATION(S)

Aucune.

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

#### DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de six personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Messieurs

Yvette PITTIER  
Nelly DUTOIT  
Johannes KÖLLA  
Gilles ROULET  
Conseiller de 1998 à 2001  
Francis FIDANZA  
Arsenio BERTOCCHI

et de toutes les personnes défuntées qui n'ont pas été citées.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à quatre nouveau-nés. Il s'agit de :

Théo FRIEDRICH  
Kirill SLAVOV  
Liv SCHORNO  
Stella GREEN

Félicitations à ces familles à qui nous souhaitons beaucoup d'énergie et de joie à partager.

REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier Conseil, Madame la Présidente a été conviée à participer à l'Assemblée de printemps de la Paroisse protestante Leysin-Les Ormonts.

**5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 1/2023 : REFECTION DES CHEMINS AGRICOLES – 3<sup>ÈME</sup> ÉTAPE / CHEMIN DE PONTY (CHEMIN NO 17 DU PLAN DIRECTEUR)**

Monsieur Lucas TAUXE, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à la majorité (une abstention) d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 850'000.00 TTC, afin de financer les travaux de réfection des chemins agricoles – 3<sup>ème</sup> étape / Chemin de Ponty,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les subventions cantonales et fédérales attendues et pour le solde par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum,
4. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à terme ce projet et, le cas échéant, à plaider devant toute instance.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

## **6. NOMINATIONS**

Aucune.

## **7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**Madame Laurence HABEGGER :**

### SDIS ALPIN (SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS)

Pour rappel, lors de la séance du 24 juin 2021, le Conseil communal a accepté le préavis portant sur la révision de la convention du SDIS Alpin établie entre les communes de Leysin, Ormont-Dessous et Ormont-Dessus. Cette dernière a enfin été validée par les trois communes et approuvée par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> mars dernier avec publication dans la FAO du 7 mars.

Le Commandant du SDIS Alpin a remis sa démission pour le 31 décembre 2023. Le poste a été mis au concours et son remplaçant sera nommé d'ici quelques mois.

### ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL LE SOLEIL

Suite aux inquiétudes évoquées par Monsieur Nicolas BAUME lors de la séance de septembre dernier au sujet du comportement de certains pensionnaires de l'établissement Le Soleil, une surveillance accrue a été effectuée à proximité du collège du Suchet. A ce jour, aucun problème n'a été constaté.

**Monsieur Daniel NIKLES :**

### INFORMATIQUE

L'audit informatique réalisé à la fin de l'automne dernier a révélé que des mesures sécuritaires doivent impérativement être mises en place, notamment en ce qui concerne le logiciel serveur. Plusieurs applications métiers utilisées tant par le Contrôle des habitants, l'administration que la Municipalité doivent être mises à jour. Les coûts estimés à plus de fr. 60'000.-- n'ont pas été budgétés. Ces dépenses absolument indispensables seront imputées dans les comptes de l'exercice 2024.

### CENTRE SPORTIF DE LA PLACE LARGE – INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Des investigations complémentaires concernant l'installation de panneaux photovoltaïques ont montré la présence d'amiante sur la façade Sud située au-dessus de la passerelle. Dès lors, une nouvelle évaluation a été réalisée concernant l'implantation de l'infrastructure solaire sur le toit de la piscine.

**Monsieur Jean Philippe RYTER :**

### TRACTEUR STEYR

Après plus d'une année d'attente, le tracteur Steyr a été livré il y a trois semaines. Grâce aux récentes chutes de neige, le personnel communal a pu le tester à satisfaction.

RC 709 / REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION D'EAU EN CHAMPILLON

Les travaux vont reprendre après les Fêtes de Pâques au niveau de la RC 709 ainsi qu'à Champillon pour le raccordement de la conduite des Deux Rochers.

AERA, STEP INTERCOMMUNALE - CONDUITE DE TRANSPORT DES EAUX USÉES LEYSIN-AIGLE

Concernant l'épuration des eaux et le raccordement à la STEP intercommunale à Aigle, les oppositions pour la construction de l'infrastructure sur la Commune d'Aigle ont été retirées. La conduite reliant Leysin à Aigle fait encore l'objet d'une opposition et des tractations sont actuellement en cours. Ces travaux ne pourront donc vraisemblablement pas débuter cette année.

RÉSERVOIR DES LAPIÉS

Le réservoir des Lapiés, prochain projet au niveau de l'adduction d'eau, fait l'objet d'une attention toute particulière au niveau de l'implantation, notamment en regard de son intégration dans le paysage ainsi que du respect des zones de protection des eaux S1 et S2.

**Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic :**

MOBILITEMandats d'Etudes Parallèles – Interface Leysin Télécabine

Dans le cadre des soumissions déposées pour le MEP, le bureau RDR Architectes (Richter-Dahl-Rocha) a été nommé à l'unanimité du collège d'experts pour la poursuite du développement du projet.

Préavis BAMO

Un préavis sera présenté prochainement pour l'octroi d'un crédit d'environ fr. 150'000.-- afin de nommer un Bureau d'Assistance à Maître d'Ouvrage (BAMO) pour la poursuite des processus SIA. Ce dernier pilotera la coordination entre les Transports Publics du Chablais (TPC SA), les remontées mécaniques (TLML SA), la Commune et les propriétaires privés.

Avant-projet de prolongement de la ligne Aigle-Leysin et funiculaire

Un avant-projet devrait être soumis avant le 31 décembre 2023. Afin de gagner quelques mois, les mandataires seront désignés d'ici à fin septembre 2023.

Des discussions sont en cours avec les propriétaires fonciers directement impactés par ce projet (pharmacie – ancien magasin Denner – Endless Ride) et se poursuivront avec d'autres durant l'été. Par ailleurs, une vingtaine de sondages doivent encore être réalisés.

Réflexion participative

Un tout-ménage sera distribué d'ici la fin de semaine concernant un processus participatif dévolu à l'intégration du concept de mobilité à la Route de la Cité ainsi qu'à la mise en valeur des infrastructures tels que viaduc – tunnel du Grand-Hôtel – Place du Feydey. De plus, dès le mois d'avril, la Municipalité organise un café-questions ouvert à toutes et tous dans le bâtiment Oasis les derniers lundis du mois de 17h à 18h (24 avril, 22 mai, 26 juin, 28 août, 25 septembre, 30 octobre et 27 novembre).

Bus local

La mise en place du nouveau concept d'horaire avec deux lignes (rouge et bleue) a suscité des remarques tant positives que négatives. Un bureau a procédé à une enquête de satisfaction incognito. Les résultats seront analysés dans le cadre de la Commission du bus local et transmis aux membres du Conseil communal. Les coûts supplémentaires avoisinent l'ordre de fr. 100'000.--/an.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

Le rapport d'examen préalable transmis par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) démontrait que certains éléments ne répondent pas aux directives légales et doivent encore être corrigés, notamment en ce qui concerne le surdimensionnement de la zone à bâtir. La Municipalité a rencontré par deux fois les services cantonaux à des fins de négociation, sans succès. Actuellement, il s'agit de décider si la Municipalité va entrer en matière sur la totalité des recommandations du Canton ou uniquement en partie.

Des séances d'informations publiques devront impérativement être mises sur pied avant de soumettre le projet à l'enquête publique. En cas d'oppositions, la Municipalité dresse un préavis contenant des propositions de réponses à ces dernières et le soumettra au Conseil communal. La Municipalité espère que le PACom sera mis sous toit avant la fin de cette année.

Par ailleurs, suite à la mise en zones réservées cantonales des parcelles situées au fond des Esserts, la Commune ainsi que le propriétaire concerné ont fait opposition. Une séance de conciliation a été mise sur pied avec la DGTL (Direction générale du territoire et du logement), qui malheureusement n'a servi à rien.

**8. INTERPELLATIONS**

Madame la Présidente a reçu une interpellation du groupe Forum et donne la parole à Madame Joan GALLMEIER.

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Madame et Messieurs les Municipaux,*

*Je souhaite vous faire part d'un cas particulier dont j'ai pris connaissance. Il concerne une famille qui habite notre village.*

*Le 10 juin 2022, le couple a demandé un permis de construire pour une installation solaire photovoltaïque de 38 m2 sur le talus de leur terrain, côté sud.*

*Le 14 juillet 2022 la Municipalité a préavisé négativement le projet en évoquant, je cite «l'impact au sol et l'emprise sur la nature». Par contre, la Municipalité leur a proposé d'utiliser le toit de leur chalet comme emplacement pour cette installation.*

*Le premier septembre 2022, une deuxième demande a été formulée par cette famille. Le projet a été réduit à 33 m2. Une étude comparant les productions des deux emplacements talus vs toiture a été jointe.*

*Des arguments pour remplacement sur le talus avancés par la famille sont les suivants :*

- de grands arbres aux alentours donnent de l'ombre sur le toit du chai*
- l'orientation du toit est-ouest, n'est pas idéale*

- les panneaux installés sur le talus sont accessibles au déneigement l'hiver ce qui permet une poursuite de la production.
- l'inclinaison du toit est trop faible pour une production optimale entre saisons et en hiver.
- le talus est très raide et est très peu utilisable par la famille. Par contre, il permettrait une installation de panneaux solaires inclinés en s'approchant de l'angle idéal par rapport aux rayons solaires hivernaux.

Le 23 septembre la famille a pu rencontrer le Municipal M. Ryter et le technicien communal M. Berney. En plus du dossier technique très détaillé qui a déjà été élaboré et fourni par la famille, on lui demande, lors de cette séance, de faire une étude supplémentaire comparant la rentabilité financière toiture versus talus. Pour satisfaire cette exigence, la famille a demandé des devis à l'entreprise concernée qui n'a pas encore pu répondre à cette requête.

En attendant, la famille a choisi des panneaux photovoltaïques plus puissants qui permettraient une emprise au sol plus réduite (27 m<sup>2</sup>) pour une production presque équivalente.

Je m'étonne que cette famille rencontre autant de difficultés administratives pour un projet qui suit les nouvelles directives concernant notre approvisionnement énergétique. De plus, cette famille en apporte le financement et n'a pas de voisins directs côté sud et ouest. De plus, il existe déjà dans le village d'autres installations solaires comparables sur talus.

Il serait pourtant souhaitable que les démarches administratives pour nos citoyens soient les plus simples et les plus abordables possibles en ce qui concerne l'obtention d'autorisations pour les installations d'énergies renouvelables.

Après consultation de la direction générale de l'énergie du canton de Vaud DGE-DIREN, une Municipalité qui aimerait refuser une installation solaire, doit obligatoirement passer par une commission cantonale connue sous le nom «Comsol», ou plus exactement «commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et l'efficacité énergétique».

Cette commission fait la pesée d'intérêts entre les différents acteurs sur le terrain : besoins en énergie renouvelable, impact environnemental, préservation des sols pour l'agriculture, protection des monuments historiques.

Il en résulte que la Municipalité doit consulter et prendre en compte les conclusions de la «Comsol» avant tout refus d'autorisation d'installations solaires.

Est-ce que la Municipalité a consulté cette commission avant de préavisier négativement le projet ?

Pour terminer, je prie la Municipalité de reconsidérer ce dossier et d'autoriser ce projet ou, dans le cas contraire, de consulter la «Comsol», si pas encore fait, et de nous donner de plus amples informations.

Merci pour votre attention

Pour le Forum

Joan GALLMEIER  
Stéphane BÖSCH  
Jean-Daniel CHAMPAGNAC

Luc-Etienne GAGNEBIN  
Nicole GREMAUD

Madame la Présidente précise que cette interpellation est soutenue par cinq personnes et peut donc être prise en considération.

Monsieur Jean Philippe RYTER, Municipal, confirme que la commission des constructions et la Municipalité suivent ce dossier depuis plus d'une année. Le déroulement décrit est exact et la Commune est en attente du retour de cette famille concernant le comparatif de la rentabilité financière de l'installation de panneaux solaires sur talus, toiture ou en façade.

Depuis 2019, une trentaine de dossiers concernant la pose de panneaux solaires ont été traités sans dilemme. Ces demandes sont en constante augmentation. En effet, de 6 en 2020 et 2021, elles sont passées à 14 en 2022 et à 6 uniquement pour le début de l'année 2023. La Municipalité est satisfaite de constater un tel engouement pour l'énergie solaire sur notre Commune. Par ailleurs, elle a demandé à faciliter toutes les démarches administratives dans le respect des lois et l'intérêt des investisseurs et de la Commune. Ces directives précisent en outre, qu'il est impératif de favoriser la pose en toiture ou en façade. Dès lors, chaque dossier est donc méticuleusement étudié.

Cette famille sera recontactée afin de faire un point de situation sur leur projet. Par ailleurs, la Comsol n'a pas été consultée car la Municipalité considère qu'il n'y a pas de litige et qu'à ce stade elle n'a rien refusé.

Madame Joan GALLMEIER relève qu'un courriel envoyé le 11 juillet 2022 par le technicien communal à la famille mentionne que *« votre demande d'installation solaire au sol d'environ 38m<sup>2</sup> était à l'ordre du jour de la séance de Municipalité et a été préavisée négativement. La Municipalité demande que vous étudiez la possibilité de l'installer en toiture, l'impact au sol et l'emprise sur la nature d'une telle installation étant l'argument du refus »*.

Elle estime que c'est une indication pour contacter la Comsol afin de trouver un compromis pour toutes les parties.

Madame la Présidente demande si la réponse de la Municipalité est acceptée. Celle-ci est admise par Madame GALLMEIER *« s'il n'y pas plus de choses à dire sur le sujet »*.

## **9. POSTULATS**

Aucun.

## **10. MOTIONS**

Aucune.

## **11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Monsieur Lucas TAUXE utilise depuis quelques temps la salle de fitness de Leysin. Malheureusement, il a pu constater au cours de ces derniers mois, que quelques machines et accessoires n'étaient plus en état, certaines péjorant même la sécurité de leurs utilisateurs. De plus, les portes se ferment dès 20h00, ce qui rend difficile pour les personnes travaillant tard d'en profiter. La plupart des fitness utilisent des badges pour autoriser l'entrée à ses utilisateurs, ce qui permet de garder les fitness ouverts 24h sur 24h s'il le faut, sans heures supplémentaires pour la réception. Des mesures ont-elles déjà été prises pour la remise en état du fitness et sinon serait-il envisageable d'en prendre ? Serait-il concevable d'utiliser de la technologie pour une ouverture tardive de la salle de sports ou même de manière continue ?

Monsieur Daniel NIKLES, Municipal, prend note de ces remarques et précise que du matériel a déjà été renouvelé, tel que vélo et tapis de course à pied. Il est vrai qu'une salle de musculation évolue vite et que cela fait une dizaine d'années qu'elle est opérationnelle dans sa forme actuelle. En ce qui concerne l'état des engins, des réflexions sont en cours. En revanche, il ne connaît ni les formalités que nécessite une ouverture 24h sur 24h, qu'il estime un peu excessive pour notre localité, ni les possibilités d'ouverture avec des moyens technologiques (badge) et ne manquera pas de se renseigner à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente informe que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 29 juin 2023 à 20h15 à la Salle du Nord.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 33 personnes.

Avant de clore cette Assemblée, Madame la Présidente donne quelques informations au sujet du Shapes Festival Leysin qui se déroule actuellement. Arrivé à Leysin il y a plus de 10 ans sous le nom de « Worldwide Festival », il est devenu Shapes Festival.

L'objectif de ce dernier et de son directeur Franck ALFIER est de proposer de la musique authentique qui voyage à travers le monde. Des éditions ont lieu chaque année en Grèce, Norvège, Kenya et enfin à Leysin à la fin de la saison de ski dans une ambiance printanière et chaleureuse. Ces manifestations-événements permettent à notre village de se démarquer et dynamiser cette fin de saison. Ces 300 festivaliers en provenance de Londres, Paris, Lyon ou Zürich, d'une moyenne d'âge d'environ 40 ans partagent l'amour de la musique présentée et profitent des offres de restauration dans notre village et sur les pistes.

Plusieurs établissements les accueillent dont Le Kuklos, Les Fers, le Bel-Air et pour la première fois Le Classic Hôtel. Monsieur Franck ALFIER a la gentillesse d'inviter le Conseil communal à l'issue de la séance pour l'ouverture de son Hub au Classic Hôtel. Une excellente occasion de passer un moment convivial ensemble. Au nom de l'Assemblée, elle remercie Monsieur ALFIER pour son invitation.

Elle adresse ses remerciements également à chacune et chacun pour son écoute, son travail dans les commissions et pour le bon déroulement de cette séance.

La séance est levée à 21h00.

Leysin, le 30 mars 2023

Pour le Conseil communal :  
 La Présidente : La Secrétaire :  
 Françoise SCHÜLER Corinne DELACRETAZ

